

Systèmes de Prévention, de Gestion et de Sortie de crise Allemagne, Pays Bas : coordination interministérielle octobre 2005

L'ALLEMAGNE

Le gouvernement fédéral allemand est déterminé à mettre en œuvre une politique intégrée de prévention des conflits, afin de rationaliser et mieux coordonner les actions dans ce domaine (notamment entre le MAE et le Ministère de la Coopération - BMZ). On assiste ainsi à une **augmentation des fonds pour les mesures de prévention des crises** dans le budget du MAE depuis 2000.

Prévention et gestion des conflits : Le 12 mai 2004, un **plan d'action de "Prévention des crises civiles, résolution des conflits et maintien de la paix post-conflit"** (*Aktionsplan "Zivile Krisenprävention, Konfliktlösung und Friedens-konsolidierung"*) a été adopté. Il définit une stratégie pour les infrastructures de prévention des crises, identifie différents champs d'actions, et 161 initiatives qu'il prévoit de mettre en place en 5 à 10 ans. C'est un plan d'action **interministériel**, qui demande un haut degré de flexibilité afin d'expérimenter de nouvelles idées et être capable d'apprendre des expériences internationales actuelles. (http://www.auswaertiges-amt.de/www/en/aussenpolitik/friedenspolitik/ziv_km/aktionsplan.html)

Le 20 septembre 2004, un **comité interministériel pour la prévention des crises civiles** à été mis en place et chargé de **mettre en œuvre les mesures du plan d'action**. Ce comité est composé des **représentants de tous les ministères fédéraux** et est la réponse institutionnelle du gouvernement à la nouvelle nature des conflits internationaux. Les personnes chargées de la prévention des crises civiles dans chacun des ministères fédéraux assistent aux réunions du comité, présidées par **le représentant du Ministère des affaires étrangères** pour la prévention des crises, la résolution des conflits et le peace-building en situation de post-conflit. (http://www.auswaertiges-amt.de/www/en/aussenpolitik/friedenspolitik/ziv_km/konfliktpraev-1.html)

Un Centre de Réponse aux Crises permet au MAE d'être joignable en permanence en cas de crise, informe les hauts responsables des développements actuels. Il est chargé de **l'identification et de l'alerte précoce** en cas de crise, de la **prévention** et de la **gestion** des crises. A structure interministérielle, il coordonne lors de la crise la coopération avec les autres ministères et les partenaires internationaux. Il se concentre de plus en plus sur la prévention des crises. (<http://www.auswaertiges-amt.de/www/en/aamt/aufgaben/abteilungen/040.html>)

L'organisation du système de traitement des crises : les compétences sont réparties en fonction du type de crise : une structure ad hoc est chargée de la gestion des crises ouvertes ; en cas de crise latente, les directions du MAE coordonnées par l'Ambassadeur en mission sont compétentes. Le financement est voté par le Parlement. Il existe un fonds permanent pour la prévention des conflits , à hauteur de 14 millions d'euros. A noter enfin la présence d'un système d'Evaluation d'Impact des situations de Paix et de Conflits (EIPC).

Post-conflit : l'Allemagne n'a pas mis en place un système particulier pour les sorties de crises, gérées par des structures ad hoc. Il faut toutefois noter la création du **ZIF** (*Zentrum für Internationale Friedenseinsätze* : **Centre pour les opérations de paix internationales**), créé pour entraîner du personnel civil pour les missions de terrain : les missions de paix internationales, et les missions telles que celles des Nations Unies, de l'OSCE, etc. Ce centre offre des cours sur le peace-keeping, peace-building. Il formule aussi des recommandations basées sur l'analyse des situations de terrain, les développements actuels en matière de prévention des crises et de post-conflit. (http://www.zif-berlin.org/en/About_ZIF.html). Autre institution dans ce domaine : le ZFD (Service civil pour la paix). Il faut aussi relever que le système de gestion des crises est en relation avec les ONG par l'intermédiaire du projet ZIVIK.

PAYS-BAS

Prévention et gestion des crises : la structure en charge est l'**organisation de la sous-direction humanitaire**. Elle a pour objectifs d'assurer la **gestion des crises politiques et humanitaires**. En lien avec la Direction des Droits de l'Homme et de la Reconstruction (Ministère des Affaires Etrangères), elle est autonome en matière de gestion des crises, non subordonnée aux autres Directions du MAE, qu'elle consulte uniquement. Les acteurs engagés dans la **coopération interministérielle** sont le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Coopération et du Développement (avec l'appui des Ministères de la Défense et des Finances). Elle bénéficie de financements par le budget du Ministère de la Coopération et du Développement. Le fonds budgétaire concerné est la réserve d'aide humanitaire, avec les crédits d'APD non consommés ; les économies réalisées lorsque le PIB croît ; l'aide financière du Parlement. Des évaluations sont effectuées par les Ministères de l'Intérieur, de la Défense, du MAE, de l'Economie et des Finances...

Post-conflit : l'organisation concernée par le post-conflit est la **Sous-Direction de la bonne gouvernance et de la reconstruction**. Sur le mode de la coordination Interministérielle entre Ministère des Affaires étrangères et Ministère de la Défense, elle est hébergée au MAE. Une structure de consultation interministérielle sera prochainement créée. Elle est également liée à la direction des Droits de l'Homme et de la Reconstruction (MAE). Elle s'appuie sur le fondement textuel du *Memorandum on post-conflict reconstruction*. Elle a pour objectif de financer les opérations de reconstruction, et ses missions sont notamment l'aide à la formation militaire et policière, à la démobilisation des anciens combattants, et au déminage. Ses fonds budgétaires sont votés par le Parlement (110 millions d'euros en 2005), et elle dispose d'un Fonds de stabilisation géré par le *Stability Fund Steering Committee* (MAE/ Défense)